



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Laurent TORGUE
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

CC-2020-240 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section d'exploitation et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 36.068,28 €

- un excédent de financement de la section d'investissement de 93 541,84 €

Résultats de clôture

Exploitation	36 068,28 €
Investissement	95 541,84 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	2 000,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	
Excédent de financement	93 541,84 €

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019, proposition est faite :

- de reporter l'excédent d'exploitation, soit 36.068,28 €, en recettes d'exploitation (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le compte administratif 2019 – budget annexe Régie des transports,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 36.068,28€

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent de financement de la section d'investissement de 93.541,84 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 95 541,84 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 2.000,00 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 0,00 €

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,

Par 55 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Simon PLENET

AFFECTE l'excédent d'exploitation comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 36.068,28 €, en exploitation recettes (compte 002)

2020

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Vice-Président



